

BTS PROTHÉSISTE-ORTHÉSISTE

LÉGISLATION ET GESTION – U. 6

SESSION 2008

Durée : 2 heures 30
Coefficient : 2

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 3 pages, numérotées de 1/3 à 3/3.

BTS PROTHÉSISTE-ORTHÉSISTE		Session 2008
Législation et gestion – U. 6	PRE6LG	Page : 1/3

GESTION (18 points)

M. Falguera dirige depuis quelques années l'entreprise Popodo et désire réaliser une rapide analyse de la rentabilité pour l'exercice 2007 et pouvoir faire quelques prévisions et simulations pour l'exercice 2008. Il fait appel à vos services et vous confie les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires du dernier exercice (2007) est de 5 millions € ;
- les charges ont été, pour ce même exercice, de 4,2 millions € dont 1,2 million € correspond à des charges de structure.

Situation actuelle (exercice 2007) :

1. Présenter le compte de résultat différentiel de l'exercice et calculer le seuil de rentabilité de cette entreprise. Commentez brièvement.
2. Calculer et commenter brièvement la marge de sécurité de l'entreprise en nombre de mois de vente.
3. Présenter l'équation de la marge sur coût variable en fonction du chiffre d'affaires.
4. Retrouver graphiquement le seuil de rentabilité, en représentant la droite de la marge sur coût variable.
5. Calculer le chiffre d'affaires qui aurait permis à l'entreprise de réaliser en 2007, à structure identique, un résultat de 1,5 million €.

Prévision d'investissement (exercice 2008) :

Dans le cadre de son développement, l'entreprise Popodo envisage d'investir dans une machine dont le coût d'achat est de 300 000 €. Le financement est assuré par un emprunt du même montant. La durée de vie de cette machine est estimée à 6 ans et le mode d'amortissement est linéaire. La date d'achat prévisionnelle est le 1^{er} avril 2008.

La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

Grâce à cet investissement, le chiffre d'affaires devrait augmenter en 2008 d'1 million d'euros.

Le taux de marge sur coût variable restera inchangé.

6. Présenter le tableau d'amortissement de cette immobilisation.
7. Présenter les incidences de cet investissement sur le seuil de rentabilité prévisionnel de l'exercice 2008 (sans tenir compte des intérêts sur emprunt).
8. Présenter les incidences de cet investissement (au moment de l'enregistrement de l'acquisition puis lors du premier amortissement) sur le bilan et le compte de résultat (sans tenir compte des intérêts sur emprunt).

LÉGISLATION (18 points)

M. Falguera a débuté son activité en choisissant, pour forme juridique, l'entreprise individuelle. L'augmentation de son activité et de son chiffre d'affaires, la nécessité, à terme, de réaliser des investissements plus lourds, l'amènent à s'interroger sur l'opportunité d'adopter une forme sociétaire. Il hésite entre plusieurs formes, notamment entre l'EUURL, la SARL et la SA.

1. Présenter les avantages et les inconvénients pour M. Falguera d'avoir choisi la forme juridique de l'entreprise individuelle.
2. Distinguer, en les caractérisant, les trois formes envisagées.
On demande une présentation sous forme de tableau comparatif.
3. Présenter, en une dizaine de lignes au maximum, les avantages (fiscaux, sociaux et patrimoniaux) et les inconvénients, pour M. Falguera, de choisir la forme juridique de la SARL.

Pour faire face à l'augmentation de l'activité, M. Falguera souhaite embaucher un nouveau collaborateur. Il lui faut choisir entre les différents types de contrats de travail.

4. Définir le contrat de travail.
5. Distinguer, en les caractérisant, dans une note d'une vingtaine de lignes au maximum, les contrats de travail suivants : CDI, CDD.
6. Illustrer, par deux ou trois exemples, les cas de recours à un CDD.

Par ailleurs, M. Falguera s'interroge sur la portée de la clause de non-concurrence du contrat de travail de M. Vitoz, un de ses salariés.

En effet, M. Vitoz projette de créer sa propre entreprise.

7. Expliquer, en une dizaine de lignes, en quoi l'existence de cette clause n'est pas un obstacle incontournable à la réalisation du projet de M. Vitoz.

DROIT DU HANDICAP (4 points)

Avec l'embauche d'un nouvel employé, l'effectif de cette entreprise atteindrait 20 personnes. M. Falguera s'interroge sur les conséquences du franchissement de ce seuil.

Expliquer, dans une note d'une quinzaine de lignes au maximum, les obligations qui naissent en matière d'emploi de travailleurs handicapés lorsque le seuil de 20 salariés est atteint.

On devra retrouver dans cette note, au minimum, des précisions sur le fondement juridique, les personnes susceptibles d'être bénéficiaires et les diverses modalités de libération des obligations.